

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL – 15 février 2022

Date de convocation : 8 février 2022

Mardi 15 février 2022 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER.

Présents : (9) M. Michel VIVIER, M. Jean Louis MESTRIES, M. Patrick MATHIEU, Mme Dominique MATHIEU, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme Sandrine VIVIEN, M. Didier RIVES.

- Excusé-e-s :

- Pouvoir(s) :

- Absent-e-s- :

Secrétaire de séance : Mme BERNARDIN Emilie

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, **les dispositions de vigilance sanitaire sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette loi, soit à partir du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022** : Possibilité de réunion en tout lieu ; réunion sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes ; réunion par téléconférence ; quorum au tiers des membres présents ; de disposer de deux pouvoirs. *Vu la situation actuelle, les gestes « barrière et de distanciation ont été respectés et chacun portant un masque était muni de son stylo.*

Ordre du Jour :

- Décisions du maire
- Révision des tarifs Assainissement pour 2022
- Présentation du devis pour la réfection de la voirie chemin de la Têche
- Impasse de Brussin : travaux à réaliser
- Achat des terrains autour de l'église D 832 et 833
- Installation de 2 bornes WIFI au camping en lien avec la Communauté de Communes Pays de Lapalisse
- Achat de panneaux de signalisation routière et demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- Remboursement d'achat à un représentant de la collectivité
- Fourniture et pose d'une prise électrique sur le réseau Eclairage Public – SDE03
- Questions diverses

Le compte rendu des délibérations du conseil du 11 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire demande à l'assemblée d'accepter le rajout de trois questions à l'ordre du jour : travaux supplémentaires à la mairie et demande pour achat de terrain par la commune.

Décisions du maire

Monsieur le maire informe l'assemblée que le bornage du terrain attenant à l'église pour l'échange entre la commune et M. FOURNIER a été réalisé vendredi 11 février 2022.

Révision des tarifs Assainissement pour 2022

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il conviendrait d'actualiser les tarifs actuellement en vigueur en concernant les forfait et redevance d'assainissement du réseau collectif.

Entendu les explications, et délibéré, le conseil municipal décide, avec 8 voix POUR, 1 voix CONTRE, de fixer les tarifs suivants à compter du relevé et de la facturation de 2022 :

- forfait de raccordement 38 €
- redevance d'assainissement 1.27 €/m³

Présentation du devis pour la réfection de la voirie chemin de la Têche

Monsieur le maire présente et explique le devis de l'Entreprise SADE pour la réfection de l'impasse de la Têche. Après délibéré, le conseil municipal, décide, avec 9 voix POUR, d'accepter le devis de l'Entreprise SADE pour ces travaux de réfection qui s'élève à 4 325.00 € HT et seront inscrits au budget 2022.

Impasse de Brussin : travaux à réaliser

Monsieur le maire rappelle la circulation difficile sur l'impasse de Brussin et qu'il convient de procéder à la remise en état avec création de fossés pour cette voie ; il présente le devis de l'EARL LES ROYS qui s'élève à 2 880.00 € HT.

Après délibéré, le conseil municipal décide, avec 9 voix POUR d'accepter le devis de l'EARL LES ROYS pour les travaux de réfection de l'impasse de Brussin pour un montant de 2 880,00 € HT, et dit qu'ils seront inscrits au budget 2022.

Travaux supplémentaires à la mairie

- Monsieur le maire demande à l'assemblée d'accepter les travaux complémentaires à la mairie, à savoir : la fabrication de plinthes en bois pour le pourtour du secrétariat et de la salle de réunions. Il présente à l'assemblée le devis de l'entreprise GOULEFERT Fabien qui s'élève à 1 530 €.

Après délibéré, le conseil municipal accepte, avec 8 voix POUR (Mme BERNARDIN étant sortie compte tenu de son lien avec le sujet), les travaux et le devis de l'Entreprise GOULEFERT pour un montant de 1 530.00 € et dit que ces travaux seront imputés au budget 2022 au programme Travaux de réfection de la mairie.

- D'autre part, Monsieur le maire présente un devis de la Sté GRIMAUD ayant réalisé déjà les travaux de plâtrerie peinture lors de la réfection totale de la mairie, pour la finition de la cage d'escalier menant à l'étage du bâtiment. Ce devis est un supplément aux travaux pour un montant de 307.75 € HT.

Après délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les travaux et le devis de l'Entreprise GRIMAUD pour un montant de 307.75 € HT, et dit que ceux-ci seront inscrits au budget 2022.

Présentation de la demande reçue pour l'achat par la commune d'une parcelle de terrain

Monsieur le maire informe l'assemblée avoir reçu une demande pour l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée B 356 pour une superficie de 380 m² située à l'intersection de la route de la Gare et de la rue du Chalumeau. Après débat et délibéré, le conseil municipal refuse avec 5 voix CONTRE et 4 voix POUR, l'acquisition de la parcelle cadastrée B 356.

Achat de terrain cadastré D 832 et 833 attenant à l'église

Monsieur le maire rappelle les discussions abordées lors d'une précédente réunion et avoir reçu un accord du propriétaire à savoir, la Chambre syndicale des membres du Clergé de l'Allier, pour l'acquisition des parcelles cadastrées D 832 et 833, et d'une superficie respective de 61 et 145 m² pour un montant de 300 €. Après délibéré, le conseil municipal avec 8 voix POUR et 1 voix CONTRE, accepte la proposition financière du syndicat des membres du clergé pour l'acquisition des parcelles cadastrées D 832 et 833 un montant de 300 € et autorise le maire avec faculté de déléguer et de subdéléguer, à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte d'achat auprès du notaire Maître ROGEON de Moulins.

Installation de 2 bornes WIFI au camping en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse

Monsieur le maire présente le projet de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse d'installer 2 bornes d'accès WIFI sur le site du camping de Bert, afin de favoriser l'accès des visiteurs à des zones Internet WIFI libres et gratuites. Il est précisé que la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse, maître d'ouvrage de cette action, pourra bénéficier d'une subvention du Département de l'Allier. Ces 2 bornes pourraient ainsi être installées sur le site du camping de Bert, à la charge de la Communauté de Commune du Pays de Lapalisse.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la démarche de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse de la mise en place de 2 bornes d'accès WIFI public sur le site du camping de Bert dans le cadre de sa compétence obligatoire « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » et qu'à ce titre, en tant que seul maître d'ouvrage pour ces bornes, elle pourra bénéficier de l'aide départementale « aide à la mise en place de points d'accès WIFI public ».

Achat de panneaux de signalisation

Monsieur le maire informe les membres présents de la nécessité d'acquérir quelques panneaux de signalisation devenus manquants ou détériorés sur plusieurs points de la commune et notamment, à proximité de l'usine en apposant un avertissement de danger, ainsi que sur le chemin des Lars afin d'en interdire l'accès sauf riverains.

Après délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'achat de panneaux de signalisation pour divers sites de la commune.

Remboursement d'achat à un représentant de la collectivité

M. et Mme MATHIEU ont effectué des achats pour le verre de l'amitié offert à l'issue de la réunion du SIVOS en date du 8 février 2022. Il convient d'autoriser le remboursement pour un montant de 38.81 €. Après délibéré, le conseil municipal autorise le maire à rembourser M. Mme MATHIEU, l'achat de fournitures du verre de l'amitié pour la réunion du SIVOS et pour un montant de 38.81 €.

Fourniture et pose d'une prise électrique sur le réseau d'éclairage public – SDE 03

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation pour faire procéder à la fourniture et pose d'une prise électrique sur le réseau d'éclairage public, pour le raccordement des illuminations de fin d'année dans un souci de sécurité et de facilité d'utilisation. La proposition du SDE03 pour l'installation d'une prise électrique s'élève à 295 € réparti comme suit : 74 € à la charge du SDE03 et 221 € à la charge de la commune.

Après délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du SDE03 pour la fourniture et la pose d'une prise de courant étanche équipée de disjoncteur différentiel 30mA sur le candélabre d'entrée de commune route de Lapalisse, côté Barraiss Bussolles.

Questions diverses :

- mise en place pour la tenue des bureaux de vote pour les élections Présidentielles des 10 et 24 avril 2022 et Législatives des 12 et 19 juin 2022

- Raccordement à la fibre : la commune ne sera pas, pour l'instant raccordée à la fibre ; il faudra attendre au moins 2030... Une solution par satellite est possible et subventionnée par le Conseil Départemental avec NEOSAT

- Présentation des analyses du contrôle de la circulation par radar pédagogique aux entrées de Bert (Côté Route du Donjon et Côté Route de Varennes S/Têche) installé en février 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45 Prochaine réunion prévue pour le mardi 29 mars 2022 – vote des taux d'imposition, comptes administratifs et budgets 2022